

Conditions de participation

Retirer un dossier d'inscription au secrétariat de la Ferme du Cadet (ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 15h30 à 18h30)

Les pièces à fournir sont :

- une fiche sanitaire complète et signée (à retirer au secrétariat).
- une attestation de couverture sociale où figure le nom de l'enfant.
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- dernier avis d'imposition
- une photocopie des vaccins

Le dossier reste valable un an à compter de la date d'inscription à condition que tout changement (santé, adresse, activité professionnelle...) soit signalé au responsable du centre.

Important : Pensez à inscrire votre enfant au service Accueil Périscolaire même s'il ne vient pas régulièrement. Un animateur est au portail de l'école jusqu'à 17 h et veillera ainsi, en cas de retard par exemple, à ce que l'enfant soit en sécurité.

Tarifs

Le règlement de la participation s'effectuera à la fin du mois sur envoi d'une facture. Celle-ci peut être acquittée en espèce ou par chèque.

Des attestations de présence complétées par le responsable du centre de loisirs, pourront être dispensées auprès des différents organismes pour bénéficier d'éventuelles remises.

	Prix à l'accueil	Plafond mensuel
QF < 450 €	2 €	13 €
450 € < QF < 750 €	2,5 €	16 €
750 € < QF < 950 €	3 €	19 €
QF > 950 €	3,5 €	22 €

NB : L'Accueil de Loisirs Périscolaire est habilité par le Ministère de la jeunesse et Sports. A ce titre, les sommes versées pour celui-ci par les familles des enfants âgés de moins de 7 ans sont éligibles à un crédit ou une déduction d'impôts de 50 %.

Encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée de personnel qualifié :

- un directeur (BAFD, DUT Animation)
- un directeur adjoint (DUT Animation)
- des animateurs chargés de l'accueil (BAFA, CAP Petite enfance, BPJEPS)

Le taux d'encadrement obligatoire est de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

AMICALE LAÏQUE « CULTURE ET LOISIRS »
« RESPECT ET TOLÉRANCE »



Accueil de Loisirs Périscolaire Miramont de Guyenne



Ferme du Cadet - 47800 Miramont - Tel: 05 53 93 23 08 - 06 12 46 16 89
Courriel : clsh1@free.fr - Site : <http://www.amicalelaique-miramont.fr/>

L'accueil de loisirs périscolaire (A.L.P) fonctionne les jours d'école (lundi, mardi, mercredi (matin), jeudi et vendredi) pour les enfants scolarisés à :

Ecole Maternelle
"Gilberte Harribey"

- Matin - 7 h 30 à 8 h 50
- Soir - 16 h 30 à 18 h 30

Ecole Primaire
"Jean Moulin"

- Matin - 7 h 30 à 8 h 50
- Soir - 16 h 45 à 18 h 30





Accueil de loisirs périscolaire

INFORMATIONS PRATIQUES

Présentation

L'accueil de Loisirs Périscolaire « Jean Castenet » implanté à la Ferme du cadet est un service associatif géré par l'Amicale Laïque « Culture et Loisirs » de Miramont de Guyenne.

Les partenaires sont : la D.D.J.S., la C.A.F., la MSA, le Ministère de l'emploi et de la solidarité, la D.D.A.S.S., la mairie de Miramont de Guyenne.

L'Amicale Laïque a obtenu l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports « Agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire » N°47.64 du 14/10/1987.

- Elle est **affiliée et adhérente** à deux fédérations nationales :
- La Fédération des Oeuvres Laïques (F.O.L.)
 - Les Francas

Objectifs Educatifs

- Mise en place d'un temps et d'un espace permettant d'établir et d'entretenir une relation de confiance avec la famille
 - Proposer un environnement réfléchi, organisé et riche répondant aux besoins, aux rythmes et aux désirs de l'enfant
- Favoriser l'épanouissement individuelle et collectif des enfants
- Favoriser la découverte de pratiques culturelles, artistiques et sportives
- Travailler en lien étroit avec les écoles (suivi des enfants, projets communs)

Service de transport

Si l'accueil est la mission première de l'Accueil de Loisirs, **l'orientation** des enfants en est le corollaire.

L'Accueil de Loisirs est un point de convergence des enfants et de l'information, un lieu à partir duquel sont proposées toutes les initiatives possibles pour mieux gérer le temps libre.

Les enfants accueillis à l'Accueil de Loisirs Périscolaires ont la possibilité d'être amenés sur leur lieu de pratique sportive et culturelle :

MARDI	
JUDO	17 h 15 - 18 h 30 Enfants de 6 à 9 ans
FOOTBALL	18 h 15 - 19 h 30 Enfants de 6 à 11 ans



Accueil de loisirs périscolaire

MATERNELLES - 3/5 ans

Accueil du matin, de 7 h 30 à 8 h 50 (accueil individualisé selon le rythme de l'enfant)

- Des espaces ludiques où l'animateur régule les tensions et aide l'enfant dans ses apprentissages.
- Une activité « fil rouge » suivant un thème (**en lien avec l'école** et concertation)
- Temps d'échange vers 8 h 40 (lecture du menu, chanson puis départ)

C'est un accueil individualisé selon le rythme de l'enfant.

Accueil du soir, de 16 h 30 à 18 h 30

- Un goûter (offert par la structure)
- Une activité suivant le thème (**en lien avec l'école** et concertation)
- Un service de transport pour amener les enfants sur leur lieu de pratiques sportives ou culturelles (valable pour toutes les associations sportives ou culturelles de Miramont de Guyenne)



Accueil de loisirs périscolaire

Accueil du Matin, 7 h 30 à 8 h 50 (accueil individualisé selon le rythme de l'enfant)

- Des espaces ludiques où l'animateur régule les tensions et aide l'enfant dans ses apprentissages :
 - Espace ludothèque : jeux de société, jeux coopératifs, jeux d'imitation...
 - Espace Icidoc (livres)
 - Espace « Revue de Presse » avec le journal Le Petit Quotidien
 - Espace activité « fil rouge » suivant un thème (**en lien avec l'école** et/ou décidé en concertation)
- Temps d'échange vers 8 h 40 (lecture du menu, chanson ou l'info du jour puis départ)

Accueil du soir, de 16 h 45 à 18 h 30

- Un goûter (offert par la structure)
- Service **d'accompagnement scolaire** (complémentaire du rôle parental mais ne le remplace pas). Un suivi individuel est assuré avec les enseignants et les parents
- Une activité suivant le thème (**en lien avec l'école** et concertation)
- Un service de transport pour amener les enfants sur leur lieu de pratiques sportives ou culturelles (valable pour toutes les associations sportives ou culturelles de Miramont de Guyenne)